

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst:

La Commune a connu une semaine hivernale assez rude avec des chutes de neige. Force est de constater que la politique de déneigement n'a pas été à la hauteur. Des rues non-déneigées, un délai de 24 heures pour déneiger d'autres. Alors que ces chutes de neige avaient été prévues de longue date, quelles mesures avaient été prises pour rendre les rues praticables ? Un plan d'intervention avait-il été établi en amont ?

De plus, certains Anderlechtois m'ont transmis des clichés photographiques démontrant que, par exemple, au boulevard Sylvain Dupuis, la piste cyclable avait été déneigée tandis que la voirie ne l'était pas.

Comment expliquer une telle politique ? Confirmez-vous ce fait ? Une partie du Collège a-t-il envie de flatter les utilisateurs des pistes cyclables au détriment des autres usagers de la voirie ?

Monsieur l'échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Je ne vous rejoins pas sur plusieurs points, ni sur le fait que la neige était prévue de longue date ni que nous n'avons pas été à la hauteur. L'ingratitude envers les services communaux dont vous faites part me surprend.

C'est normalement la police qui prend la responsabilité de déclencher le déneigement via le service communal de garde. Or, cette fois, le service « Entretien », a commencé de sa propre initiative le déneigement le dimanche 7 février, en soirée, de 18.30 à 22.30. Les jours suivants, à partir du 8 février, l'épandage a été fait de 5.30 à 22.30.

Je tiens à féliciter les services pour leur disponibilité et tout le travail d'épandage effectué dans des conditions difficiles.

L'épandage se fait par un programme prédéfini, de plusieurs circuits selon la priorité, que je peux vous fournir sur demande écrite.

Pour rappel, le déneigement communal se fait par de l'épandage de sel. Or, pour bien agir, le sel doit se répandre sur toute la chaussée et se brasser avec la neige. L'action du trafic est donc essentielle pour disperser et brasser le sel. De plus, en dessous de -10°C, le sel devient inefficace.

Mettre plus de sel que nécessaire n'apporte donc pas plus d'efficacité et est dommageable pour notre environnement.

En ce qui concerne le boulevard Sylvain Dupuis, la partie régionale est déneigée par la Région. Effectivement, nous avons constaté que la Région a également plusieurs circuits dont un uniquement pour les pistes cyclables avec un mini-tracteur, mais je vous laisse vous adresser à la Région pour confirmation.

Au niveau communal, j'ai demandé qu'une attention soit plus appuyée par rapport aux places et au trottoir que nous devons entretenir afin que les usagers faibles puissent

déambuler. Près d'1 ménage sur 2 ne possède pas de voitures, nous sommes finalement tous piétons, on a donc essayé d'avoir une attention là-dessus.

C. DIEELIS n'a à aucun moment dit que les services n'avaient pas effectué leur travail, sa question était de savoir si les moyens avaient été mis en place pour assurer un service normal en comparaison avec les autres communes. Quant à l'avenue Sylvain Dupuis, il savait que c'était une voirie régionale mais, jusqu'à preuve du contraire, il peut néanmoins poser une question relative à une voirie régionale à l'échevin en charge de l'ensemble du déneigement des voiries. Si toutefois, l'échevin préfère, pour les voiries régionales, qu'il s'adresse directement à la région, il le fera avec plaisir.